



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 7125

Texte de la question

M. Bernard Madrelle appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet formé par le Front national de présenter des candidats lors des élections prud'homales de décembre prochain, tant dans le collège des employeurs que dans celui des salariés. Cette décision a été condamnée par le Conseil supérieur de la prud'homie à l'unanimité de ses membres. En effet, on peut légitimement se poser des questions : quelle sera l'attitude d'un élu du Front national quand il aura à statuer sur un dossier de salarié étranger ou immigré ? Considérant que le fondement même de la prud'homie pourrait être mis en danger, il lui demande si elle entend prendre des mesures tendant à interdire à tout parti politique de présenter des candidatures aux élections prud'homales.

Texte de la réponse

Le scrutin prud'homal du 10 décembre 1997 a en effet montré que l'absence de conditions régissant le dépôt des candidatures permet à des candidats qui n'ont aucune vocation à représenter les salariés ou les employeurs, mais dont l'objectif est d'utiliser l'institution comme tribune politique, de se présenter. Les délais requis pour l'élaboration d'une réforme législative n'ont pas permis de déposer les textes nécessaires pour remédier à cette situation avec le scrutin du 10 décembre 1997. Dès lors, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité s'est engagée à présenter, en 1998, un projet de loi en vue des élections prud'homales de 2002. Dans cette perspective, une réflexion de fond sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la législation en vigueur a été engagée en concertation avec les partenaires sociaux. C'est dans ce cadre que seront examinées les propositions visant à garantir l'indépendance des conseillers prud'hommes, à assurer à chaque justiciable le droit à une justice équitable sans considération de son origine, de sa nationalité ou de sa religion conformément aux principes républicains et à prévenir toute tentative qui aurait pour objet de dévoyer ou de dénaturer l'institution prud'homale.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7125

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4309

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4927